

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le douze décembre deux mille onze, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 décembre 2011, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Jean-Paul BALCOU Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames AUBEY, FLAMENT, HERIQUE, LAURENT, MIKAËLIAN, POULAIN.
Messieurs ARNAUD, BIRON, BOUCHER, CHIONA, ISNARD, MALARD, MASSON, MILENKOVIC, NOEL, RIBOURG, SURBLED.

Absents excusés : Madame BOIXIERE ayant donné pouvoir à Monsieur CHIONA
Madame CONTE
Monsieur LAURENT
Madame RAMAGE
Monsieur RESTOUT.

Secrétaire de séance : Monsieur BIRON.

Point 01 – Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2011.

Petite remarque de Monsieur MASSON sur l'orthographe du nom de Monsieur Sacha MILENKOVIC

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Suppression d'un poste adjoint technique - temps non complet (28 heures)

Un agent du service restauration occupait un poste à temps non complet (80%).
Ce dernier nous a saisi, afin d'étudier la possibilité de travailler sur un poste à temps complet.

Lors du dernier C.T.P, la question a été présentée et les membres ont émis un avis favorable.
Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet (80%) et de nommer l'agent sur un poste à temps complet, déjà existant.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Actualisation de la P.S.U – Tarification du service Petite Enfance

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michelle LAURENT.
La Caisse d'Allocations Familiales du 77 demande à toutes les collectivités qui appliquent la tarification dite P.S.U, pour les services liés à la Petite Enfance, de prendre une nouvelle délibération, dans les plus brefs délais, afin d'intégrer une actualisation mineure du prix demandé aux familles.

<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif</i>
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants	0.03 %
5 enfants	0.03 %
6 enfants	0.03 %
7 enfants	0.03 %
8 enfants	0.02 %
9 enfants	0.02 %
10 enfants	0.02 %

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Adaptation du règlement intérieur de la Crèche

Deux adaptations du règlement sont nécessaires, la première résulte du point 3 sur la tarification, la seconde a pour but de clarifier la distribution des médicaments aux enfants en crèche.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire rappelle que la Directrice de l'établissement, qui est infirmière, peut administrer des médicaments aux enfants.

Dans le cas où les parents d'un enfant devant suivre un traitement fournissent à la Directrice une ordonnance ainsi que les médicaments mentionnés, celle-ci peut sous sa responsabilité et par délégation, demander à des auxiliaires de puériculture expérimentées de participer à la distribution des médicaments

Monsieur le Maire indique que ces précisions seront utiles pour le personnel qui est chargé par la Directrice d'administrer les médicaments aux enfants. Les modifications du règlement ont été présentées aux auxiliaires de puériculture ; un avis favorable a été émis sur ces modifications.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Mise en place du nouveau régime indemnitaire (P.F.R) pour les attachés territoriaux

Le nouveau dispositif de prime de fonction et de résultat (P.F.R) doit s'appliquer aux différents métiers des Collectivités Territoriales, qui sont représentés au sein de la Fonction Publique d'Etat.

Cette prime a pour but de simplifier et réduire le nombre de primes pouvant être octroyées aux agents.

Dans un premier temps, cette prime concernera uniquement le grade d'Attaché de catégorie A, pour Magny Le Hongre.

Par la suite, les catégories B et C devraient être concernées.

Les membres du C.T.P. ont émis un avis favorable au projet présenté.

Celui-ci peut se résumer par l'attribution d'une prime liée aux fonctions et d'une autre liée aux résultats. Cette dernière sera revue annuellement.

Il a également été validé que la prime de résultat serait suspendue en cas d'absence de l'agent.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ce nouveau régime indemnitaire et de supprimer les anciennes primes.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Contrat d'assurance – risques statutaires : autorisation de lancement du marché par le Centre de Gestion 77

La commune avait mandaté le Centre de Gestion 77 pour assurer les risques dits statutaires (accidents de travail- maternité- décès d'un agent- absences supérieures à 15 jours).

Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2012, le Centre de Gestion nous sollicite pour savoir si la commune est toujours intéressée par le regroupement de cette commande, en matière d'assurance.

Le coût de cette assurance est de l'ordre de 5.45 % du traitement de base, pour les fonctionnaires titulaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de mandater le Centre de Gestion pour lancer un nouvel appel d'offres sur cette prestation.

Courant 2012, le centre de Gestion nous informera des résultats de sa consultation.

En règle générale, le Centre de Gestion négocie un contrat pour plus de 100 communes seine et marnaises, ce qui offre normalement un pouvoir de négociation supérieur à une commune agissant seule.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette procédure et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard NOËL.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, fixe en son article L1612-1 que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

- Aussi, afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement urgentes début 2012, il est demandé au Conseil Municipal :
- d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme précisé dans le tableau ci-après :

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts au Budget 2011</i>	<i>Ouverture = 1/4 des crédits 2011</i>
Art/Chp: 2031-20 - Frais d'études	32 961,76	8 240,44
Art/Chp: 205-20 - Concessions et droits simil.	40 663,97	10 165,99
Art/Chp: 2111-21 - Terrains nus	15 854,00	3 963,50
Art/Chp: 2121-21 - Plantations d'arbres	5 980,00	1 495,00
Art/Chp: 2128-21 - Agencements & aménagements	120 600,00	30 150,00
Art/Chp: 21318-21 - Autres bâtiments publics	429 739,00	107 434,75
Art/Chp: 2135-21 - Installations générales	323 812,09	80 953,02
Art/Chp: 2152-21 - Installations de voirie	66 202,00	16 550,50
Art/Chp: 21538-21 - Autres réseaux	43 056,00	10 764,00
Art/Chp: 21568-21 - Autre matériel et outillage	1 850,00	462,50
Art/Chp: 21571-21 - Matériel roulant	2 152,80	538,20
Art/Chp: 21578-21 - Autre matériel et outillage	12 528,10	3 132,03
Art/Chp: 2158-21 - Autres matériels & outillage	94 535,60	23 633,90
Art/Chp: 21735-21 - Construct° installat° générales	115 000,00	28 750,00
Art/Chp: 2181-21 - Installations générales	52 392,00	13 098,00
Art/Chp: 2183-21 - Matériel de bureau et info.	123 780,00	30 945,00
Art/Chp: 2184-21 - Mobilier	7 450,00	1 862,50
Art/Chp: 2188-21 - Autres immo corporelles	53 057,80	13 264,45
Art/Chp: 2313-23 - Immos en cours-constructions	13 255,14	3 313,79
TOTAL	1 554 870,26	388 717,57

- De préciser que toutes les dépenses d'investissement engagées avant le vote du Budget Primitif 2012, dans les conditions ainsi définies, donneront lieu à ouverture rétroactive des crédits au Budget Primitif de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 25 Mars 2008, dans les matières prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-après la liste des Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

<i>Rubrique</i>	<i>Année</i>	<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant TOTAL HT du marché</i>
Marché Publics	2011	29	04/11/11	Passation d'un marché pour l'acquisition et l'installation de radars préventifs sur la commune de Magny-Le-Hongre - Sct Eiffage Energie IDF	7 690,00 €
Marché Publics	2011	30	04/11/11	Passation d'un marché à pour l'acquisition et la maintenance de 3 panneaux lumineux d'information - Sct Centaure Systems	53 533,60 €
Marché Publics	2011	31	17/11/11	Passation d'un marché pour la création et la mise en œuvre d'un site internet de la Commune de Magny-Le-Hongre - Sct Intuitiv Technology	14 145,00 €
Marché Publics	2011	32	17/11/11	Passation d'un marché pour la maintenance du site internet de la Commune de Magny-Le-Hongre - Sct Intuitiv Technology	2 460,00 €
Marché Publics	2011	33	17/11/11	Passation d'un marché pour l'hébergement du site internet de la Commune de Magny-Le-Hongre - Sct Intuitiv Technology	2 460,00 €

Les élus prennent acte de ces décisions.

Point 9 : Tarification des spectacles du service Culture

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-France AUBEY.

Tarification actions culturelles :

Suite à la commission culture en date du 29 novembre 2011, il est proposé de relever les tarifs des 2 catégories de tarification d'un euro, soit les tarifs suivants :

Catégorie théâtre :

Tarifs actuels : 8 euros par adulte / 5 euros par enfant

Tarifs proposés : 9 euros par adulte / 6 euros par enfant

Catégorie spectacle :

Tarifs actuels : 15 euros par adulte / 8 euros par enfant

Tarifs proposés : 16 euros par adulte / 9 euros par enfant

Il est aussi proposé d'appliquer le tarif suivant, spécifiquement au spectacle « quand on arrive en ville », celui-ci n'entrant pas dans les 2 catégories précédentes :

12 euros par adulte / 8 euros par enfant.

Adopté à l'unanimité.

Point 10 : Règlement intérieur

Après avis favorable du C.T.P, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le projet de Règlement Intérieur, destiné à tous les agents municipaux.

Ce document sera régulièrement réactualisé en fonction de l'évolution des textes règlementaires et des nécessités de service.

Les agents auront le choix d'avoir le document sur support papier ou par voie dématérialisée.

Monsieur Bernard NOËL fait remarquer que la réalisation de ce document a nécessité plus d'un an de travail pour le service Relations Humaines. A travers ce document les agents trouveront une multitude d'informations utiles et notamment les droits et devoirs des fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Point 10 : Divers

- Monsieur le Maire informe l'assemblée et le public de l'ouverture, dès le 13 décembre, du parking de l'Hôtel de Ville. Dans un premier temps, la durée de stationnement ne sera pas réglementée mais en début d'année 2012, la zone bleue sera instituée. Ce parking est dédié aux véhicules de moins de 3.5 tonnes. Des aménagements qualitatifs sont prévus, éclairage, espaces verts.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une cérémonie des vœux au Personnel est prévue le 13 décembre à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h10.

Ce compte-rendu sera présenté à l'approbation des élus,
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.